

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU BOIS DE L'AUMÔNE

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	50	43

Date de convocation du Comité Syndical
03 février 2025

Date d'affichage de la convocation au siège
03 février 2025

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 50
Nombre de suffrages exprimés : 50
Nombre de délégués ayant voté pour : 50
Nombre de délégués ayant voté contre : 0
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

SÉANCE DU
10 FÉVRIER 2025

Le 10 février 2025 à 18h00, les membres du Comité Syndical, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique au Centre Culturel de la Mouniaude à Châtel-Guyon, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Gilles DOLAT est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

ETAIENT PRESENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : ABELARD Nathalie, ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, BOUTET Pierre, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, CHRETIEN Jean-Pierre, CIBERT-GOTON Jean-Claude, DESMARETS Pierre, DOLAT Gilles, GEORGEON Hugues, GIANGRECO-BROC Malory, GIRARD Philippe, LAFAYE Patrice, LANGLAIS Gérard, PAZOS-SANTIAGO José, PELLETIER Sophie, RENAULT Laurent, ROULIN Franck, SAHUT Michel, NURY Jacques, STEPHANT Nicolas.
Billom Communauté : DEGOILLE Michel, DUTHEIL Bernadette, HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, STEINERT Michelle, ANGELY Françoise, MEURINE Daniel.
Communauté de Communes Plaine Limagne : BOURDIER Marie-Pierre, GIBOIN Jérôme, MARTIN Frédéric, MAS Gilles, POINTON Ludovic.
Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : CANUTO Stéphane, COTTIER Bernard, LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, POUZADOUX Jean-Paul, ROUSSELET Joëlle, VALLEIX Philippe, FABRE Jean-Louis.
Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : DEVAUX Alexandre, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, ROUVIDANT Jean-Louis, ROZIERE Anne, TRICHARD Dorothée.
Mond'Arverne Communauté : BORDIER Jean-Marc, LAGRU Alain, ROBERT Andrée.

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

	À l'ouverture de la séance	À compter de la délibération n°07
Nombre de délégués présents	51	50
Nombre de pouvoirs	0	0
Nombre de suffrages exprimés	51	50

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20250210-DEL2025-10-DE
Date de télétransmission : 17/02/2025
Date de réception préfecture : 17/02/2025

Thème : FINANCES

Dél. 2025-10 : Adoption du Budget primitif 2025 : Budget Rattaché « SBA énergie »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la nomenclature comptable et budgétaire M 4 ;

VU la délibération du Comité Syndical n°2025-07 en date du 10 février 2025 portant création/modification des autorisations de programme et des crédits de paiement pour l'exercice 2025 ;

VU la note de présentation du budget 2025 consolidé annexée à la présente délibération ;

Le Vice-Président en charge des finances et de la tarification rappelle que le budget primitif est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses du Syndicat du Bois de l'Aumône pour une année donnée.

Le budget est un acte prévisionnel. Il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'Assemblée délibérante.

Le Vice-Président en charge des finances et de la tarification donne ensuite lecture des masses budgétaires du Budget Primitif 2025 du Budget SBA énergie du Syndicat du Bois de l'Aumône qui s'établit comme suit :

✓ Section de Fonctionnement :

En fonctionnement, le Budget Primitif s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de **13 000,00 €**.

	Dépenses		Recettes
011 - Charges à caractère général	8 240,00 €	013-Atténuations de charges	
012 - Charges de personnel		70 - Produits des services et ventes diverses	7 101,36 €
65 - Autres charges de gestion courante		731 - Fiscalité locale	
66 - Charges financières	260,00 €	74 - Dotations et participations	
67 - Charges spécifiques		75 - Autres produits de gestion courante	
68- Dotations aux provisions		76 - Produits financiers	
		77 - Produits spécifiques	
		78 - Reprises amortissement et provisions	
Sous total - dépenses réelles de fonctionnement	8 500,00 €	Sous total - recettes réelles de fonctionnement	7 101,36 €
023 - Virement à la section d'investissement		042 - Opérations d'ordre entre sections	
042 - Opérations d'ordre entre sections	4 500,00 €	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
043 - Opérations ordre à l'intérieur de la section			
Sous total - dépenses d'ordre de fonctionnement	4 500,00 €	Sous total - recettes d'ordre de fonctionnement	- €
		002 - Résultat reporté de fonctionnement	5 898,64 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 000,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13 000,00 €

✓ Section d'investissement :

Le Budget Primitif 2025 présente :

- des dépenses et recettes d'investissement à hauteur de 801 468,97 € ;

	Dépenses		Recettes
20 - Immobilisations incorporelles	125 000,00 €	10 - Dotations fonds divers et réserves	
21 - Immobilisations corporelles	16 218,97 €	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	
23 - Immobilisations en cours	655 000,00 €	13 - Subventions d'investissement	50 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 250,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	735 000,00 €
		27 - Immobilisations financières	
		024 - Produit des cessions d'immobilisations	
Sous total - dépenses réelles d'investissement	801 468,97 €	Sous total - recettes réelles d'investissement	785 000,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections		021 - Virement de la section de fonctionnement	- €
		040 - Opérations ordre entre sections	4 500,00 €
Sous total - dépenses d'ordre d'investissement	- €	Sous total - recettes d'ordre d'investissement	4 500,00 €
		001 - Résultat reporté d'investissement	11 968,97 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	801 468,97 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	801 468,97 €

Après présentation par le Vice-Président en charge des finances et de la tarification du projet de budget primitif, et à l'issue du débat, il est proposé d'adopter le budget primitif du budget SBA énergie pour l'exercice 2025.

Le Comité Syndical,
Où l'exposé du Vice-Président en charge de la tarification et des finances,
Après en avoir débattu et délibéré,

À L'UNANIMITÉ

Article 1 : APPROUVE l'ensemble des écritures du Budget Primitif du Budget SBA énergie de l'exercice 2025.

Article 2 : VOTE le présent budget principal par chapitre et par opération (pour sa section d'investissement).

Article 3 : DONNE tout pouvoir à son Président pour signer l'ensemble des pièces se rapportant à l'exécution de ce document.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Lionel CHAUVIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20250210-DEL2025-10-DE
Date de télétransmission : 17/02/2025
Date de réception préfecture : 17/02/2025